

EXPRESSION

Interventions de la Cress Bretagne au CESER - session Février 2022

« Début d'année et début de mandature au Conseil Régional. C'est le temps du budget, mais aussi du nouveau contrat de plan Etat-Région. L'économie sociale et solidaire se devait de faire entendre sa voix, pour que notre écosystème continue d'être soutenu afin de se développer au service de nos entreprises et du foisonnement de projet sur nos territoires, mais aussi que ce soutien s'étende aux différentes filières afin que, comme cela a été le cas pour l'économie circulaire, l'ESS participe pleinement à la transition sociale et écologique. Vous retrouverez ici nos interventions lors de la session plénière du Conseil Economique Social et Environnemental de Bretagne le 14 février 2022. »

Marie-Martine Lips, Vice-présidente de la Cress Bretagne.

Budget primitif 2022

La CRESS note avec satisfaction que le budget du programme 205 est stable.

Le soutien à l'économie sociale et solidaire est ainsi confirmé ainsi que la reconnaissance de son poids dans l'économie bretonne, même si ce programme ne constitue pas tout le financement régional de l'ESS car d'autres programmes interviennent en soutien Mais c'est ce financement qui permet la structuration, le développement et l'innovation.

Le rôle de l'écosystème construit depuis maintenant plusieurs années est lui aussi reconnu et le maintien du financement de sa structuration également. La CRESS insiste sur le fait que c'est bien cet écosystème, la collaboration et les mutualisations qu'il facilite, l'implication de tous les acteurs dans son animation, notamment au travers de la plateforme de pilotage de la SRESS, qui a permis l'émergence et l'accompagnement de nombreux projets qui maillent et développent les territoires, mais aussi l'émergence et la structuration de filières essentielles dans la mise en œuvre de la BreizhCop.

Car l'ESS, ce n'est pas seulement l'innovation sociale pour favoriser la transition sociale et environnementale, mais bien une économie à part entière, répondant aux enjeux contemporains. C'est bien ce qu'affirme la SRESS dont l'une des trois priorités est d'apporter des réponses concrètes aux enjeux de la Bretagne par la création d'emploi durable, le soutien à la création, au développement et à la transmission des entreprises ; l'investissement ou le ré-investissement de thématiques ou de territoires clés ; et bien entendu la contribution à la transition énergétique et écologique.

16 février 2022

Si des secteurs précédemment identifiés dans la SRESS ont pu connaître un développement exemplaire, comme l'économie circulaire par exemple, d'autres sont en cours de développement ou en passe de l'être (bien vieillir, alimentation et agriculture, revitalisation des communes rurales, maritimité, logement...).

Au regard de l'actualité, les entreprises de l'ESS intervenant dans le médico-social font la preuve de leur intérêt dans la réponse apportée à la problématique du grand âge et le projet de gérontopôle porté dans le cadre de la SRESS mérite d'être particulièrement soutenu. Bien vivre en Bretagne se conjuguant bien évidemment à tous les âges de la vie.

Nous attendons donc beaucoup de la prochaine conférence de l'ESS qui permettra de bien identifier les priorités partagées et de la mise en œuvre de la SRESS qui en découlera, pour les actions de structuration à soutenir, en particulier sur ces enjeux de filières. Le travail conduit au sein de la plateforme accompagnement-financement devrait permettre, avec le soutien de l'Etat, la Région et les différentes collectivités, d'identifier les leviers de financement à activer, dont bien évidemment les fonds européens, à commencer par le FEDER.

Si le budget du programme 205 est maintenu à l'identique, la baisse de crédits de certains programmes par action interroge, d'autant qu'il s'agit d'actions de nature structurante comme la structuration du niveau régional et du territoire pour promouvoir le mode d'entrepreneuriat de l'ESS et la consolidation de l'emploi sur les territoires.

Il serait dommageable qu'un éparpillement des financements atténue l'effet structurant de ce budget et nuise au développement coordonné de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable de la Bretagne tel qu'il a été plébiscité et opéré par l'ensemble des acteurs ces dernières années.

Nous attendons de cette politique ESS qu'elle ne soit pas cantonnée dans une niche mais joue bien un effet structurant sur l'ensemble des politiques du conseil régional.

Rapport CPER 2021 2027

Comme l'indique le Conseil Régional dans le préambule de ce bordereau, le CPER doit, sans résumer l'ensemble des efforts publics, assurer les investissements essentiels au développement de la Bretagne, en permettant notamment l'articulation avec d'autres sources de financements dont en particulier les fonds européens. Il est significatif d'un effort soutenu de la puissance publique et d'une réelle dynamique d'investissement au service de l'avenir de la Bretagne.

La CRESS salue le soutien confirmé au développement de l'ESS, la reconnaissance de sa part et de son dynamisme dans l'économie bretonne, ainsi que sa capacité à répondre aux enjeux présents et futurs du développement de la Bretagne, notamment en termes de durabilité, d'inclusion et d'équilibre territorial. Néanmoins, et précisément parce que tel est son apport au développement durable de la Bretagne, l'ESS bretonne se questionne sur le fait d'être cantonnée à la cohésion sociale et ne faire l'objet que de quelques lignes dans ce CPER. Elle s'interroge également sur les sommes allouées, qui

correspondent peu ou prou à la valorisation du soutien existant tant de la part de l'Etat que de la Région. De ce point de vue, l'avancée par rapport au précédent CPER est très relative.

Certes, l'Etat et la Région, s'engagent notamment à faciliter l'accès des structures et porteurs de projets de l'ESS aux dispositifs de droit commun mis en place par les deux partenaires et à consolider l'écosystème d'accompagnement des porteurs de projets en ESS mis en place en Bretagne, mais le risque est de tout juste maintenir l'existant, sans développer le potentiel qui a émergé ces dernières années et sans prendre en compte la transversalité de l'économie sociale et solidaire.

Le précédent CPER indiquait clairement le soutien à l'émergence de réseaux économiques de territoire (clusters, pôles, incubateurs...) afin de développer de nouvelles filières (en lien avec celles de la Glazéconomie, de la transition écologique, de l'économie circulaire...) et à la constitution de réseaux d'entreprises ; ce qui a permis la création des TAGs et la structuration de la participation de l'ESS aux filières de la transition écologique.

L'ESS est pleinement partie prenante de plusieurs des défis identifiés dans le CPER 2022/2027, au-delà de la cohésion sociale, et en particulier dans le développement économique et social, l'équilibre territorial et les transitions écologiques.

Dans ce dernier défi, elle est particulièrement active sur la réduction des consommations d'énergie, le développement du mix énergétique basé sur les énergies renouvelables, l'atteinte des objectifs de la Breizh COP (« zéro enfouissement en 2030 » et « zéro déchets en 2040 »), le développement du recours aux éco-matériaux et au recyclage, et les expérimentations innovantes dans les territoires en matière notamment de nouvelles mobilités et de mobilités décarbonées.

Pour ce qui est de l'adaptation aux impacts du changement climatique elle est bien entendu présente dans pratiquement tous les axes prioritaires (connaissance et observation, gouvernance et formation des acteurs du territoire, éducation et sensibilisation, préservation des ressources naturelles, accompagnement des acteurs économiques).

Et bien entendu, en matière d'économie circulaire, l'ESS a su largement trouver sa place et participe activement en développant les filières (matériaux bio-sourcés, recyclage, ré-emploi) et auprès des citoyens consommateurs que ce soit en matière d'alimentation, d'énergie, de réemploi ou de déchets.

Les acteurs de l'ESS seront donc particulièrement attentifs à sa prise en compte, au-delà de l'existant et de la seule cohésion sociale.

Le maintien et le développement de l'écosystème sont à leurs yeux primordiaux ainsi que le soutien au développement des filières identifiées dans la SRESS.